



CHRISTEYNS

PROFESSIONAL HYGIENE



LUFRAGERM +



>> BACTÉRICIDE, LEVURICIDE, VIRUCIDE

>> PARFUM CITRON

>> CONTACT ALIMENTAIRE

Détergent - Désinfectant

UTILISATION :

LUFRAGERM + s'utilise pour le lavage et la désinfection de toutes surfaces lavables dans les collectivités, cuisines et industries agroalimentaires.

MODE D'EMPLOI :

A utiliser sur les surfaces par pulvérisation, en centrale de désinfection ou en trempage pour le matériel. Rincer à l'eau potable. Solution à diluer à usage exclusivement professionnel.

PROPRIÉTÉS MICROBIOLOGIQUES :

Bactéricide :

- EN 1276 en conditions de saleté (albumine bovine), 3,0 %, 5 min.
- EN 1276 en conditions de saleté (10g/L lait écrémé), 4,0 %, 5 min.
- EN 1276 en conditions de saleté (10g/L saccharose), 2,0 %, 5 min.
- EN 1276 en conditions de saleté (10g/L levure), 4,0 %, 5 min.
- EN 13697 en conditions de propreté, 3,0 %, 5 min.

Levuricide :

- EN 1650 en conditions de saleté (*C. albicans*), 2,5 %, 15 min.
- EN 13697 en conditions de saleté, (*C. albicans*), 2,0 %, 15 min.

Mycobactéricide :

- EN 14348 en conditions de saleté, 5 min.

Virucide :

- EN 14476 en conditions de propreté (*Vaccinia Virus*, *Influenza A/H1N1*), 1,0%, 5 min.
- Actif sur virus enveloppés : HBV, HCV, HIV, influenza A/H1N1 et H5N1, Herpès virus et Coronavirus.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Les recommandations complètes relatives aux précautions d'usage et d'élimination du produit sont disponibles sur la fiche de données de sécurité du produit, accessibles sur Internet :

<http://catalogue.christeyns.com> ou www.quickfds.com

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Utiliser LUFRAGERM + avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

LÉGISLATION :

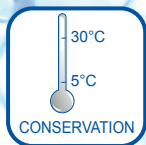
TP2 – Désinfectant pour les surfaces, matériaux, équipements et mobilier sans contact direct avec les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux.

TP4 – Désinfectant pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires.

Conforme à la législation réglementant les produits de nettoyage des appareils et récipients destinés à être en contact avec les denrées alimentaires (arrêté du 8 septembre 1999 et ses modifications).

Conforme à la biodégradabilité des détergents (règlement CE N° 648/2004).

99,31% des substances pouvant être biodégradées sont facilement biodégradables selon les lignes directrices OCDE 301.



Christeyns NV

Afrikalaan 182 • 9000 Gent • Belgique • T +32 9 223 38 71

Christeyns Maroc SA

206 Abou Zaid Eddadoussi • Casablanca • T +212 5 22 980 573

Christeyns France •

31, rue de la Maladrerie • 44120 VERTOU • France • T +33 (0)2 40 80 27 27 • F +33 (0)2 40 03 09 73

WWW.CHRISTEYNS.COM

COMPOSITION :

Substance active : chlorure de didecyldiméthylammonium
(CAS No. 7173-51-5 ; 4,55% m/m).

CARACTÉRISTIQUES :

Aspect : liquide

Couleur : jaune

Parfum : citron

pH pur à 20°C : 12,0 – 13,50

Densité à 20°C : 1,015 – 1,030

RÉFÉRENCES :

300093 2 x 5L

300095 20L

